



ENTREPRENEUR
INVEST

Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit	Entrepreneurs Sélection Secondaire II	Nom de l'initiateur du PRIIP :	Entrepreneur Invest S.A.
Code ISIN – Parts A1	FR001400S078	Site internet de l'initiateur du PRIIP :	www.entrepreneurinvest.com
Agrément	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Entrepreneur Invest en ce qui concerne ce document d'informations clés. Entrepreneur Invest est agréée en France sous le n°GP00-014 et réglementée par l'AMF.	Vous pouvez appeler ce numéro pour de plus amples informations : 01 58 18 61 80	
Date de production du document d'informations clés	5 novembre 2024		

AVERTISSEMENT : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement à Risques régi par les articles L. 214-28 et L. 214-29 du Code monétaire et financier.

Durée : Le FCPR a une durée de vie de sept (7) ans à compter de la date de constitution, sauf cas de dissolution anticipée, durée pouvant être prorogée de trois (3) périodes successives de un (1) an sur décision de la Société de Gestion.

Objectifs : Le Fonds est un produit d'investissement dédié principalement au financement indirect des entreprises de taille moyenne et intermédiaire (ci-après respectivement les "PME" et les "ETI") françaises, européennes et américaines non cotées afin d'assurer leur développement et leur croissance. Le Fonds a pour objectif un rendement annuel net de frais de 12% en contrepartie d'un risque de perte en capital. Cet objectif de performance est calculé sur la durée de vie maximale du Fonds, soit 10 ans (incluant la prorogation de trois (3) fois un (1) an sur décision de la société de gestion). Le Fonds prévoit, sans que ce soit un engagement, de rembourser à minima le montant de la souscription initiale dès la 6^{ème} année. L'objectif de rendement et de remboursement ne sont communiqués qu'à titre indicatif, ils ne constituent ni un engagement ni une garantie de la société de gestion.

Pour réaliser son objectif de gestion, le Fonds constituera un portefeuille diversifié en investissant principalement dans des parts ou actions de fonds de capital investissement, SCR investissant en capital et dont les titres en portefeuille ne sont pas admis sur un Marché d'Instruments Financiers. Les fonds sélectionnés auront une stratégie d'investissement en secondaire orientée « capital développement » ou « LBO » sur des entreprises non cotées principalement « Large cap », « Mid cap » ou « Small cap » et dont les gérants seront établis dans un Etat membre de l'OCDE en Europe et/ou aux Etats-Unis. Les principaux critères retenus par la société de gestion afin de sélectionner les fonds du portefeuille sont la notoriété de la société de gestion son expérience, l'expertise, le track-record des équipes de gestion et la maturité et le niveau d'investissement des fonds du portefeuille. Les fonds sélectionnés, de même que tout investissement direct, n'auront pas vocation à investir dans des actions de préférence ou tout autre instrument financier visant à plafonner ou limiter la performance.

Le Fonds pourra également investir directement dans des PME/ETI françaises ou européennes ayant une activité industrielle, commerciale ou de service, principalement par des prises de participations en titres non cotés ou cotés sur des marchés à faible liquidité. Quatre acteurs du capital investissement en secondaire, gestionnaires d'actifs et/ou conseils en investissement financier jugés majeurs par la société de gestion ont été pré-sélectionnés : Panthéon, pour le fonds PGSF VIII, Coller Capital, pour le fonds CIP IX, Unigestion, pour le fonds Unigestion Secondaires VI et Mantra, pour le fonds MSO IV étant précisé que cette pré-sélection ne préjuge pas de les retenir. Un nombre limité d'autres acteurs du capital d'investissement de renom pourront également être sélectionnés. Concernant l'investissement au travers de fonds de capital investissement, la société de gestion respectera les ratios de diversification prévus à l'article R.214-36 du Code monétaire et financier notamment en diversifiant ses investissements en termes de stratégies, maturités, secteurs économiques et géographiques. Le Fonds pourra être exposé au risque de change dans la limite de 30% de son actif net.

Le Fonds pourra également investir en parts ou actions d'organismes de placement collectif ("OPC") monétaires, OPC obligataires dont les actifs sous-jacents auront des maturités courtes, des dépôts à terme et comptes d'excédent de trésorerie ou tout autre instrument financier à court terme dans la limite de 5% de son actif net.

Dépositaire : CACEIS Bank S.A.

Investisseurs de détail visés : Personnes physiques investisseurs de détail et personnes morales. Les caractéristiques du Fonds sont décrites dans le règlement qui vous sera remis avant la souscription. Ce produit n'est pas destiné aux US Person et Canadiens.

Toutes autres informations relatives au Fonds, telles que le DIC, le règlement, le dernier rapport annuel sont disponibles en langue française gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion par téléphone au +33(0)1 58 18 61 80 ou par email : www.entrepreneurinvest.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risques

1 2 3 4 5 6 7

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de vie du FCPR jusqu'à la clôture de sa liquidation étant précisé que la période de détention est de sept (7) ans, prorogeable trois (3) fois un an, soit dix (10) ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous ne pourrez pas sortir du produit avant l'échéance. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque de perte en capital et liquidité : Il existe un risque que l'Investisseur ne soit pas remboursé en tout ou partie du capital investi au terme de la durée de vie du Fonds. Le risque important non pris en compte dans cet indicateur est : le risque de liquidité : l'absence ou la faible liquidité des investissements pourra contraindre le Fonds à ne pas être en mesure de céder rapidement ses actifs, ou bien à les céder à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Autres risques : Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer à l'article 3.4 du règlement du FCPR.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures et du contexte général de la situation économique et des marchés. Leur évolution est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Période de détention recommandée, hors prorogation : 7 ans Pour un investissement de 10 000€		Sortie à 7 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement	
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 130€
	Rendement annuel moyen	-4,72%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 405€
	Rendement annuel moyen	5,35%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	21 837€
	Rendement annuel moyen	11,80%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	26 693€
	Rendement annuel moyen	15,06%

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures calculées à partir de données disponibles dans les études de France Invest relatives aux performances nettes des acteurs français du capital investissement, de Preqin pour les performances des fonds secondaires et des données transmises par les sociétés de gestion des fonds présélectionnés. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Avertissement : Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée notamment en cas de situations exceptionnelles prévues par le règlement du Fonds aucune garantie ne vous est donnée.

QUE SE PASSE-T'IL SI ENTREPRENEUR INVEST N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne doit vous informer au sujet de ces coûts et doit vous montrer l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement. Nous avons supposé que :

- le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000€ sont investis ;

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de votre période de détention.

Pour un investissement de 10 000€	Si vous sortez après 7 ans
Coûts totaux	2 627€
Incidence des coûts annuels (*)	3,75%

Le détail des coûts supportés par le Fonds est présenté à l'article 20 « Frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds » et 25 du règlement « Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) ».

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 15,55% avant déduction des coûts et de 11,80% après cette déduction.

Composition des coûts :

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels de l'entrée ou de sortie			Si vous sortez après 7 ans
Coûts d'entrée	4,5%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.	450€
Coûts de sortie	0%	Les investisseurs ne seront assujettis à aucun coût lié à la sortie de leur investissement.	-
Coûts récurrents prélevés chaque année			
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,26%	Recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds à l'exception des frais de transactions: Il s'agit d'une estimation de la commission de gestion et des frais divers (rémunération du dépositaire, frais juridiques et légaux, frais bancaire, etc.). Ces frais sont exprimés toutes taxes comprises.	1 582€
Coûts de transaction	0,85%	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors de l'achat ou de la vente des investissements ainsi que les coûts indirects en cas d'investissement dans d'autres fonds. Le montant réel de ces coûts varie selon les volumes achetés et vendus.	595€
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques			
Commission liée aux résultats	0%	Les investisseurs ne seront assujettis à aucune commission liée aux résultats.	-

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

L'horizon d'investissement recommandé est de sept (7) ans. Sauf rachat exceptionnel de vos parts tel que visé à l'article 9 du règlement, vous êtes en principe engagés dans le FCPR jusqu'à l'expiration d'une période de sept (7) ans à compter de votre date de souscription, sauf prorogation de trois (3) fois un an sur décision de la Société de Gestion dans les conditions définies du règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Toute réclamation concernant le produit ou la conduite de la Société de Gestion peut être soumise à Entrepreneur Invest à l'adresse suivante : Entrepreneur Invest, 37 avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France ou par courrier électronique à l'adresse suivante : reclamation@entrepreneurinvest.com. Site internet : www.entrepreneurinvest.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification SFDR : Fonds Article 8

Le DIC, le règlement, la plaquette commerciale sont disponibles sur simple demande à l'adresse suivante : Entrepreneur Invest, 37, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, France et sur le site internet d'Entrepreneur Invest : www.entrepreneurinvest.com